

Compte rendu d'engagement actionnarial et exercice des droits de vote

Swiss Life Gestion Privée – Exercice 2023

SOMMAIRE

1. **Rappel de l'organisation de Swiss Life Gestion Privée pour exercer les droits de vote**
2. **Choix et orientation des votes exprimés durant les assemblées générales**
3. **Gestion de conflits d'intérêts**

Objectifs

Conformément à la Directive « droit des actionnaires » 2017/828 du 17 mai 2017 modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, Swiss Life Gestion Privée présente ci-après le compte rendu de sa Politique d'engagement actionnarial pour l'exercice 2023, qui indique notamment l'exercice des droits de vote sur l'année.

1. Rappel de l'organisation de Swiss Life Gestion Privée pour exercer les droits de vote

a- Périmètre

Dans le cadre de la gestion de ses OPC, Swiss Life Gestion Privée a mis en place une Politique de vote dont l'objectif est de déterminer les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus à l'actif de ses OPC. Les fonds suivants sont concernés :

- ValEuro Select (fonds de classification Actions)
- Valfrance (fonds de classification Actions)
- SLGP Prigest Perles (fonds mixte détenant principalement des actions)

Le vote est aussi réalisé sur les actions en position dans les mandats de gestion sur comptes titres que SLGP gère pour le compte de ses clients.

Pour les autres OPCVM gérés par Swiss Life Gestion Privée, l'exercice des droits de vote n'est ainsi pas réalisé :

- soit parce que l'exposition en actions est non significative, induisant que le pourcentage d'actions et de droits de vote de Swiss Life Gestion Privée n'est pas assez important pour voter
- soit parce que les actions en position sont principalement étrangères (cf. ci-après)

Swiss Life Gestion Privée pourra, cependant, exercer ses droits de vote sur des actions détenues dans d'autres fonds si elle le juge nécessaire et/ou si la valeur a une part significative.

b- Modalités d'exercice des droits de vote et recours à des conseillers en vote

Le suivi des votes est assuré par la société Institutional Shareholder Services (ISS), qui effectue pour Swiss Life Gestion Privée des analyses sur les sociétés concernées par la procédure de vote, dispense des conseils sur les différents points évoqués dans les assemblées générales et gère le processus administratif de vote.

Swiss Life Gestion Privée s'appuie également sur les recommandations de bonne gouvernance émises par l'AFG. A ce titre, elle est abonnée au Programme de Veille sur les projets de résolution mis en place par l'AFG concernant les sociétés du SBF 120. Ce programme alerte sur les projets de résolution contraires aux intérêts des porteurs de parts.

Pour les sociétés françaises, le mode d'exercice des droits de vote privilégié est le vote par correspondance. Pour les sociétés européennes, le processus administratif de vote est assuré directement par la société Institutional Shareholder Services (ISS) qui vote, selon ses recommandations, par correspondance.

c- Cas dans lesquels sont exercés les droits de vote

Deux cas sont à distinguer :

⇒ Actions émises par des sociétés françaises et européennes

Le vote aux assemblées générales est la règle.

Pour les titres de sociétés françaises, le gérant analyse les recommandations d'ISS et de l'AFG et prend la décision de vote.

Pour les titres de sociétés européennes, Swiss Life Gestion Privée délègue le vote à ISS qui vote selon les principes contenus dans sa Politique de vote.

⇒ Actions émises par des sociétés de droit étranger

Swiss Life Gestion Privée renonce à exercer les droits de vote attachés aux titres de sociétés étrangères et ce, pour des raisons de procédure (délai d'obtention des projets de résolution et des formulaires de vote) et des coûts engendrés pour la participation à ces assemblées qui seraient contraires à l'intérêt des porteurs. En effet, il subsiste une difficulté d'ordre pratique pour obtenir, dans des délais raisonnables, l'information nécessaire pour assurer une politique de vote efficace. Swiss Life Gestion Privée estime, de ce fait, ne pas être en situation de voter aux assemblées générales des sociétés étrangères détenues en portefeuille.

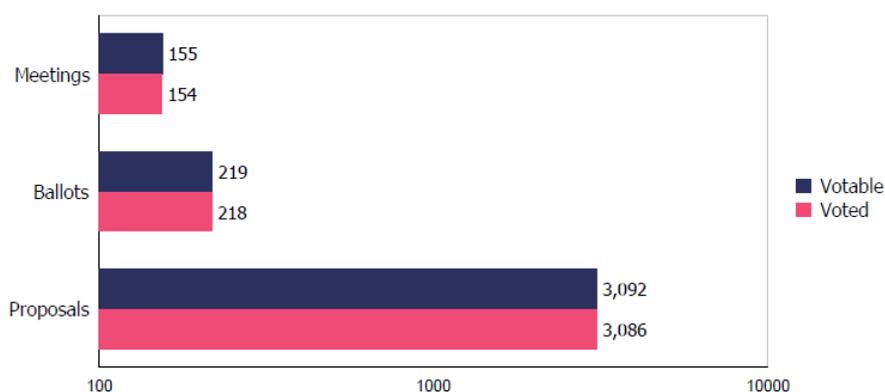
2. Choix et orientation des votes exprimés durant les assemblées générales

a- Participation aux Assemblées Générales

Au cours de l'année 2023, Swiss Life Gestion Privée a voté à 154 Assemblées Générales sur les 155 AG proposées sur le périmètre initial.

Sur ces 154 participations, Swiss Life Gestion Privée a exprimé au moins un vote d'opposition (vote contre et/ou abstention) au sein de 99 Assemblées Générales, soit 64% d'entre elles.

Voting Statistics



b- Vote des propositions

Au cours de l'année 2023, sur les 154 Assemblées Générales auxquelles Swiss Life Gestion Privée a participé, elle a voté à 3 086 résolutions, soit 99,81% des résolutions (3 092).

⇒ Analyse des votes par catégorie

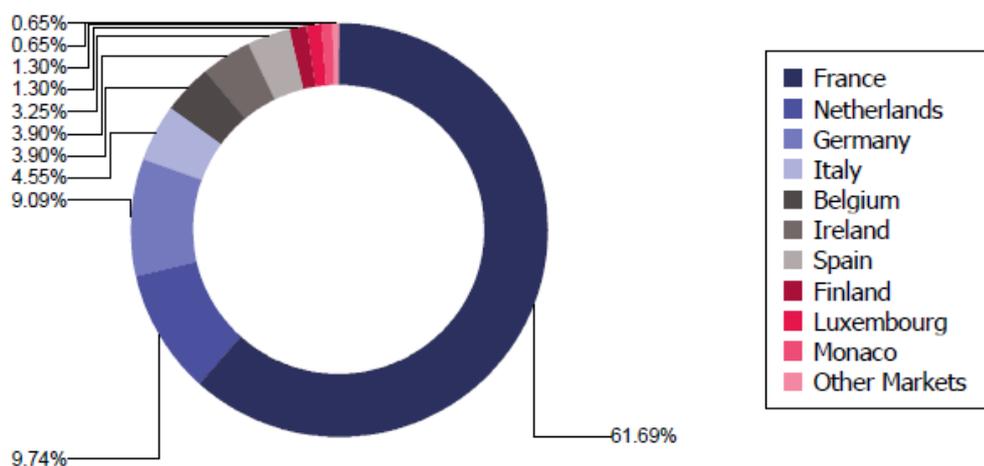
Catégories	Votes	Périmètre initial	Votes Swiss Life Gestion Privée	
			en nombre	en % des votes
Sens du vote	Pour	3 086	2 665	86.36%
	Contre	3 086	420	13.61%
	Abstention	3 086	1	0.03%
Politique	Votes avec la politique	3 086	2 856	92,55%
	Votes contre la politique	3 086	230	7,45%
Management	Votes avec le Management	3 086	2 679	86.81%
	Votes contre le Management	3 086	407	13,19%
Actionnaires	Votes avec la proposition des actionnaires	3 086	33	1,07%

⇒ Analyse des votes par zone géographique

Zones géographiques	Nombre d'AG périmètre initial	Nombre d'AG votées	% d'AG votées	Nombre d'AG non votées	% d'AG non votées
Belgium	6	6	100%	0	0%
Finland	2	2	100%	0	0%
France	96	95	98.96%	1	1.04%
Germany	14	14	100%	0	0%
Ireland	6	6	100%	0	0%
Italy	7	7	100%	0	0%
Luxembourg	2	2	100%	0	0%
Netherlands	15	15	100%	0	0%
Spain	5	5	100%	0	0%
United Kingdom	1	1	100%	0	0%
Monaco	1	1	100%	0	0%
TOTAL	155	154	99.35%	1	0.65%

Au total, sur le périmètre de la politique de vote, le vote s'est effectué à hauteur de 99.35%, à savoir 154 AG. Une seule AG du périmètre, sur la France, n'a pas fait l'objet de vote, le sujet étant une demande des actionnaires d'obtenir davantage d'informations sur la stratégie environnementale de l'entreprise.

Meetings Voted by Market

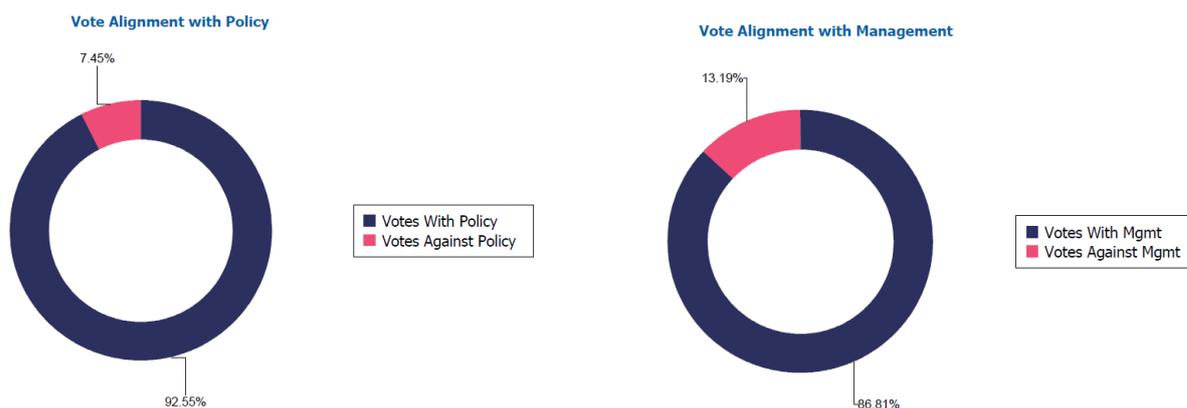


⇒ Analyse des votes d'opposition

Type	Total	France*	Europe** (hors France)
Votes contre la politique	230	230	0
Votes contre recommandations du management	407	345	62

* La motivation des votes se base sur les recommandations d'Institutional Shareholder Services.

** Les votes sont réalisés automatiquement par Institutional Shareholder Services sur la base de ses recommandations



⇒ *Thématiques :*

Thèmes (catégories AFG)	Nombre de votes "contre"	% de votes "contre" / total des résolutions "Contre" votées	% Votes "contre" / Total des résolutions votées
Résolutions externes (proposées par les actionnaires)	17	4,04%	0,55%
Nominations et jetons de présence des Membres du CA ou de Surveillance	76	18,05%	2,46%
Formalités et autres modifications	19	4,51%	0,62%
Rémunérations de Dirigeants et des Salariés (hors actionnariat salarié)	107	25,42%	3,47%
Dispositifs anti-OPA et opérations financières/fusions	137	32,54%	4,44%
dont Environnement	1	0,24%	0,03%
Autres (actionnariat salarié)	64	15,20%	2,07%
Total	421	100%	11,54%

⇒ Explication des choix effectués sur ces votes « contre » :

Comme l'année dernière, les votes CONTRE aux Assemblées Générales ont concerné en grande partie les sujets relatifs aux rémunérations, tels que l'approbation de politique de rémunérations ou encore des propositions de décharge de membres des Conseils de Surveillance ou d'administrateurs. En revanche, les dispositifs anti-OPA et opérations financières /fusions devient majoritaire, représentant plus de 16% du total des votes contre.

Sur l'ensemble des résolutions votées, très peu concernent des sujets liés à la protection de l'environnement et climat.

3. Gestion de conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2023, Swiss Life Gestion Privée ne s'est pas trouvée dans une situation pouvant la mettre en conflit d'intérêt avec les sociétés détenues dans ses OPC ou gestion.

Rapport réalisé le 14/03/2024